

Nom de l'organe : Commission Enseignement supérieur Inclusif

Date de la réunion : 18/03/2024

Mandataire externe ayant écrit le rapport : Ethan Rigaux

Autres mandataires externes présents : /

Explication brève des points à l'ordre du jour

01. POINTS À APPROUVER

01.1. Approbation de l'ordre du jour

01.2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du lundi 29 janvier 2024

2. POINTS À DISCUTER

02.1. Appui appel à projets Inclusion

02.2. Renouvellement des membres de la CESI & désignation du Bureau : présidence et vice-présidences

Les mandats durent 3 ans, renouvelable à l'infini et se termine ici en septembre 2024. C'est donc un point pour information pour que les gens présentent leur candidature. Un mail sera envoyé vers septembre pour voir qui est à remplacer. A priori, hormis le fait que la personne soit élue, rien n'empêche une personne désigner en qualité d'expert/représentant.e étudiant.e/etc.. d'être au bureau de la CESI. A voir la pertinence pour la FEF de vouloir y être ou non.

Le point s'étend sur la question de la présence des experts qui participe à la CESI, je soulève le point de la voix délibérative des experts, ce qui est peu souvent le cas dans ce genre de commission et demande s'il ne serait pas plus logique que ce soit une voix consultative. On rappelle que ce point est régi par le décret et que ce n'est pas possible de le changer.

3. POINTS D'INFORMATION

03.1. Évènement inclusif plaidoyer

03.2. Actualités légales

Le Délais du rapport circonstancier pour la demande de statut ESH était censé être porté à 3 ans contre l'avis de la CESI qui voulait rester à un an. Pour rappel les étudiants avaient pour volonté de couper la poire en deux et faire 2 ans. C'est finalement 2 ans qui sont pour l'instant retenu en 2ème lecture par le gouvernement.

Nouveauté, lors d'une Co diplomation, c'est l'établissement de référence chez qui on doit faire la démarche pour obtenir le statut. Cependant, pour le PAI cela dépend de la convention codiplomante. Mais une seule démarche doit être entamée par l'étudiant.e

03.3. Capsules vidéo

3 capsules sont faites dont 2 qui sont presque finies (manque sous titrage)

03.4. Portail

Projet de création d'un portail pour les étudiant.e.s. À l'état de recherche d'info sur le terrain auprès des ChESIs.

03.5. Activités organisées dans les ChESI

Liège Luxembourg : vidéos notamment sur le tiers temps, la surstimulation sensorielle sont tournées mais pas encore de date.

Bruxelles : après midi de conférence le 16 avril de 14 à 17h sur l'étudiant avec un trouble du spectre autistique à Saint-Louis.

Hannuyer : la ChESI et la commission mobilité internationale font une conférence sur la mobilité inclusive 11 juin à 13H à Mons

Louvain : 18 avril sur le dévoilement durant les stages, en matinée.

03.6. Convention ARES/PHARE – mise en œuvre

03.7. Appel à projets « inclusion » : équipements et infrastructure

13 projets retenus sur les 20. Le CA a approuvé. La décision devrait être transmise dans les semaines qui viennent à l'établissement. Les rapports de clôture de projet doivent être fait pour le 15 octobre 2025. Prochain appel probablement en fevrier mars 2025

03.8. Événement ChESI/CESI : 23 mai

Points sur lesquels la FEF doit rester attentive selon vous

Certains praticiens.nes qui ne sont pas légitimes pour faire des diagnostics en font. Ce qui fait que des étudiant.e.s arrivent avec des diagnostics qui ne sont pas du tout officiels et qui doivent être refusés par les organismes d'octroi de statut ESH. D'ailleurs le manque de cadres officiels de diagnostic fait que certaines institutions laissent passer ce genre de rapport.

Date de la prochaine réunion : 13 mai 2024, à 10h00 à l'ARES